



184 NP DM8

Projet d'établissement d'un lieu
d'enfouissement sanitaire à Matane

Matane

6212-03-0A1

Matane le 9 juin 2003

BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT,

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, bonsoir à vous,

Nous sommes heureuses, AFÉAS du Bon-Pasteur, de participer à cette deuxième partie des audiences et nous vous remercions pour le beau travail fait jusqu'à maintenant. Les questions ont élucidé le projet et nous ont vraiment fait voir qu'il n'était pas approprié pour la Ville de Matane. Votre esprit d'analyse et votre bon jugement ont sûrement déposé les mêmes inconvénients et les mêmes dangers qui menacent la population. Nous mettons donc notre avenir entre vos mains.

AFÉAS du Bon Pasteur
Association féminine d'éducation et d'action sociale

L'AFÉAS du Bon-Pasteur compte 63 membres et l'AFÉAS de St-Rédempteur en compte 65. En paroisse, l'AFÉAS a été fondée en 1970. Son travail est à but non lucratif, elle supportait généreusement la vie paroissiale.

La mission de L'AFÉAS en est une d'éducation et d'action. Lors des activités Femmes d'ici, différents sujets sont soumis à l'étude. L'animation de ces sujets doit permettre de faire ressortir la problématique, les enjeux qui en découlent, de faire réfléchir sur des solutions à notre portée pour améliorer la situation et passer à l'action.

En conseil local, les assemblées fonctionnent toujours avec deux volets : 1) le CPEA (comité de programmation d'éducation et d'action sociale) a eu pour dernières activités l'organisation d'un gardiennage dépannage pour les couples en difficulté, nous avons fait une étude importante sur les OGM, nous avons fait une démarche pour stopper l'épandage des pesticides sur nos gazons et maintenant nous voici alignées avec le site d'enfouissement. 2) Le deuxième volet touche les arts et culture, il consiste à présenter des volumes, à bricoler, tricoter, broder, coudre et tisser ensemble. L'année se termine toujours par une exposition.

Nous soulignons et remercions les dames de l'AFÉAS de St-Rédempteur pour leur participation à la signature de la pétition. Sincère merci à tous nos collaborateurs.

Noire Desjardins présidente

Carmelle St-Jelais rédactrice

- 2 pièces jointes : a) Un avis public de la MRC de la Nouvelle-Beauce.
b) Un projet expérimental avec trois cartes de territoire.

NOTRE MÉMOIRE

SITE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA VILLE DE MATANE

Historique :

Résolution # 2000-429

a) Considérant que la MRC de Matane a annoncé par sa résolution # 314-11-00 adoptée **le 22 novembre 2000** son intention de déclarer sa compétence au sein d'une régie intermunicipale, en vertu des articles de loi 678.0.1 à 678.0.4 et 10

b) Il est proposé par Paul-H Bernier, appuyé par Jean-Paul Otis et résolu à l'unanimité que :

La MRC de Matane annonce son intention de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités et de la ville de son territoire relativement à la gestion des matières résiduelles. Copie certifiée conforme à Matane, ce **28^{ème} jour de novembre 2000**.

c) Résolution adoptée par le Conseil de la ville de Matane, **le 18 décembre 2000**, en ce qui concerne la délégation de compétence à la MRC de Matane pour l'aménagement et l'exploitation d'un lieu d'enfouissement.

La première démarche est venue de la MRC de Matane, selon les dates.

Séance de l'après-midi du 21 mai 2003

Item 1090 : Le notaire Barriault dit : c'est la ville de Matane qui était initiatrice du projet.

Fusion des Municipalités :

L'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale d'élimination de matières résiduelles des 4 MRC, a été signée **le 30-8 et les 5-7-10 septembre 2001** par les préfets et les secrétaires-trésoriers.

Le Conseil de la régie est formé de 8 administrateurs dont deux par MRC.

Le président et le vice-président ont un mandat d'un an.

Embauche d'un secrétaire-trésorier sans droit de vote.

Le président n'a pas le droit de vote.

Administrateurs :

Sont participants au conseil :

Maire et préfet de comté de la Vallée de la Matapédia, plus le secrétaire-trésorier.
(3 personnes au total, dont 2 votantes).

Maire et préfet de comté de la Haute-Gaspésie. (2 personnes, 2 votantes)

Maire et préfet de comté de la Mitis. (2 personnes, 2 votantes)

Mairesse et préfète (2 titres pour la même personne) élue présidente sans droit de vote pour la MRC de Matane, plus un maire de municipalité (Jean-Charles Gagnon), choisi par la MRC de Matane. (2 personnes, 1 votante)

Résultat : Un vote pour la MRC de Matane contre 7 pour les autres MRC.

Les objectifs de la Régie :

Établir et exploiter un lieu d'élimination des matières résiduelles en se liant à 3 contre 1 pour enterrer sous les ordures la ville la mieux positionnée à la gestion de ses ordures. Et nous reprochons à tout ce beau monde de ne pas avoir informé la population de leur intention.

Soirée d'information au Rivotel, le 25 mars 2003.

Première annonce de l'installation d'un site d'enfouissement technique à Matane regroupant les 4 MRC, comprenant 65 municipalités. La délégation des compétences, la création de la Régie et la commande de l'étude d'impact ont été faites avec discrétion.

Objectif d'exploitation : automne 2003.

Étaient présents à l'information :

Deux ingénieurs de la firme André Simard et M. Châtagnier du ministère de l'environnement . L'assemblée était présidée par une représentante du Bape. Le secrétaire-trésorier de la Régie était présent dans la salle et a été appelé à quelques reprises pour répondre.
Aucun répondant pour la Ville de Matane.

Les dessous du projet :

Démarche du lendemain et le jour suivant :

a) Le lendemain, nous téléphonons au président, par intérim, de la MRC de Matane, pour demander les raisons qui justifient pour nous l'installation du nouveau site d'enfouissement.

Réponse : Il n'est pas au courant du détail du projet, mais il peut nous donner un numéro de téléphone. C'était celui de Dominique Robichaud, Vallée de la Matapédia. Donc, nous devons payer les communications pour nous faire parler de notre site.

b) Au même jour, nous téléphonons à Madame la Mairesse, toujours pour qu'elle nous justifie l'installation de ce site.

Elle devait nous rappeler et elle a oublié.

c) Un jour plus tard, nous téléphonons au promoteur de la Ville, M. Claude Canuel, pour demander la même question, on dévie notre communication vers le bureau de M. Normand Lebel, technicien en environnement pour la Ville de Matane.

Normandl répond à nos questions et nous propose de la documentation.

d) Habituellement, notre directeur de Ville, M. le notaire Michel Barriault dirige tous les dossiers. Pas cette fois, il se terre dans son bureau.

e) Invisibilité totale de la part de notre ingénieur de la Ville.

La pétition :

Nous décidons de demander l'avis de la population, en lançant une pétition. Nos travailleurs ont fait du porte à porte pour recueillir les signatures, il est vrai aussi que des feuilles ont été déposées dans des points de circulation concentrée. Le chiffre annoncé de **8462** signataires, a été totalisé sur les copies originales, signalant leur position **contre** l'installation de ce nouveau site d'enfouissement, L'AFÉAS, du Bon-Pasteur, vous en certifie le nombre.

Nous décidons de présenter la pétition en séance du Conseil de Ville, le 5 mai 2003.

Trois semaines plus tôt, appelons au bureau du Secrétaire-Directeur, M. Barriault, pour mettre l'item à l'ordre du jour. **La** secrétaire dit oui.

Le 5 mai, coïncidence est, l'item n'est pas inscrit, il ne faut pas laisser de trace. C'était écrit sur un petit papier collant vert que la mairesse à montrer.

Le conseil cependant l'a accueillie lors de la période des questions.

2^{ème} démarche :

Présentation d'une copie de la pétition au Bape, mardi soir, le 20 mai.

Nous avons décidé de garder la copie originale pour la déposer à la Société d'Histoire de la Ville de Matane.

Conférence de presse, au local de la MRC de Matane, le 16 mai, 10 hres.

4 membres d'entre nous de l'AFÉAS, connaissons l'information et demandons d'y assister. Nous nous imposons mais on nous interdit le droit de parole, nous respectons.

Étaient présents aux réponses, le Maire d'Amqui, le Secrétaire-trésorier de la Régie (l'ingénieur de la MRC de la Vallée) et Madame notre Mairesse.

Dans un élan de discours le Maire d'Amqui, nous dit que la pétition ne tient pas parce qu'il a observé une signature de Drummunville ; dans notre lettre de

présentation à la ville nous expliquions les risques de maladie occasionnés par l'installation d'un si grand site d'enfouissement à travers la population. Et nous citons la maladie de la pneumonie atypique et le Virus du Nil. Le Maire nous a dit devant la presse que nous déconnions.

Suite à cette conférence de presse,
Enregistrement d'un bulletin publicitaire passé, en soirée, le 16 mai.

Fraude publicitaire, la cassette en preuve :

Notre étude d'impact a été travaillée et retravaillée avec une durée de vie de 52 ans, et les coûts d'acquisition des infrastructures étaient de \$20,000,000.

Voici qu'en dernière instance à la TV de CFER, vendredi soir, le 16 mai, le promoteur nous annonce un projet de 25 ans, à un coût de \$12,000,000, **sans préciser que ces chiffres concernent la première phase du projet.**

Voici que tous les chiffres ne tiennent plus, les engagements avec la Régie ne sont plus les mêmes, nous sommes dégagés de la deuxième phase et les dépenses deviennent concentrées sur la première phase, l'achat des terrains n'est plus le même. En plus, nous, mouvement de l'AFEAS perdons notre crédibilité, parce que nous avons fait du porte à porte et avons annoncé un projet de \$20,000,000. sur une période de 52 ans. Nous avons la preuve sur cassette vidéo de cette désinformation.

Le mercredi, 2 avril, la Voix Gaspésienne, notre journal local, suite au lancement du projet le 25 mars 2003, au Riotel, annonçait selon l'information reçue, un projet de \$20,000,000 pour une durée de vie de 52 ans. L'article du journal est aussi disponible.

La non représentativité de la Ville :

Nous avons reçu l'information de l'étude d'impact, le 25 mars au Riotel, avec 100% d'étrangers à l'information.

Nous avons assisté à une conférence de presse, 66% Vallée de la Matapédia et 33% Ville de Matane.

Notre régie est à 1 contre 7 de représentativité sur son conseil, pour la MRC de Matane.

Nos droits :

Étant donné la délégation des droits de gestion vers une Régie, la population de Matane n'a plus le droit d'exiger un référendum pour exprimer son désaccord.

Le moyen émis pour stopper le projet est de bloquer le règlement d'emprunt, mais la ville ne fera pas de règlement d'emprunt.

Toujours plus loin, toujours plus difficile, nous devons bloquer le règlement d'emprunt de la Régie. Elle n'a pas de jour fixe pour ses réunions de conseil. Nous osons 4-

penser qu'elle ne nous invitera pas à ses réunions. Alors il faudra **surveiller les avis sur les babillards de la ville et de la MRC**. Très, très petites annonces pour un très très grand projet de pollution.

Éléments négatifs :

L'étude d'impact cite 41 facteurs touchés de quelque façon par la pollution de l'air, de l'eau, du sol, du son et de la qualité de vie. Ils généreront des effets négatifs sur l'environnement avec différente intensité.

A la question posée : quels seront alors les effets positifs de l'aménagement de ce site ? Les spécialistes ont répondu, il y a un besoin.

Il y a un besoin, nous en convenons, ce besoin de réorganiser un dépotoir n'est pas prédestiné à un seul terrain. Certes, ce lieu d'accueil des dépôts, sur un terrain « plat » est alléchant. Il est situé à l'entrée de la ville de Matane, entre le fleuve, la rivière à saumons de Matane et le ruisseau le Petit-Bras de la petite Rivière-Blanche. Il est près des sables que le projet va avoir besoin, il est près d'un pic à gravier, en plus il y a un sous-sol argileux et le bassin d'épuration des eaux usées de Matane offre une capacité de réception. Le gros lot en somme. Tout ce qu'il faut pour ne pas chercher plus loin et économiser des sous.

L'économie est le poids qui fait pencher la balance. Le chiffre publié serait de \$376,000. dollars par an pour une population autour de 21,000 personnes dans la M.R.C. de Matane, ce qui représente une économie approximative de \$18.00 par personne. Considérant les impacts négatifs, autres, cités plus haut et plus bas et conséquents à ce projet nous pourrions bien perdre au-delà de cette somme.

A la question posée : Quels ont été les efforts de recherche faits pour relocaliser le dépotoir ? La réponse dite : « Le site de Matane à tout ce qu'il faut, pourquoi chercher plus loin. »

L'étude de faisabilité de juin 2000, dossier 00-173 page 12, par. 4, lignes 6 à 10 dit : Avec les nouvelles techniques de confinement, les contraintes géotechniques et hydrogéologiques deviennent moins importantes et il demeure possible que d'autres sites pourraient être trouvés ; toutefois, considérant les facteurs énumérés ci-haut, nous ne voyons pas l'intérêt d'entreprendre des démarches exhaustives en ce sens.

L'administration et la rentabilité :

Il est convenu que le site d'enfouissement va être géré par la Régie intermunicipale. Nous pouvons présumer que notre administration sera dans la Vallée, probablement.

On sait qu'on se sert assez facilement des dollars publics pour se payer n'importe quoi, des beaux bureaux, des beaux salaires, des déplacements dans les grands hôtels et les meilleurs restaurants, à propos de tout et de rien ?

Les ordures à Matane, la rentabilité et la belle vie à Matapédia. Est-ce, le profil de l'avenir ?

La décroissance économique :

Dans toute publicité de la Régie on nous parle de la décroissance économique et l'on fait peur aux gens.

Et de un, elle ne connaît pas l'avenir

et de deux, c'est à cause de ces mauvais gestionnaires que notre population fuit et que l'économie diminue.

Pensez-vous convaincre nos jeunes en leur disant : Vous, enfants de l'exode, nous aimerions que vous reveniez vivre et travailler dans notre ville dépotoir, vous aurez le plaisir de respirer les vapeurs à volonté. Est-ce un argument convaincant ?

L'achat des lots :

Cf : Séance de l'après-midi du 21-05-2003

Item 1230 : En expliquant le pourquoi de l'achat de 50 hectares au lieu de 20 hectares, M. Dominique Robichaud répond : Du fait que les propriétaires qui vendaient les terrains, c'est **le lot qui leur appartient en totalité**. Alors en cédant le terrain pour la partie exploitation, ils étaient intéressés à condition que l'ensemble du lot soit acquis par la Régie. Fin de la citation.

Sur les documents, il est question de trois lots différents, le 4599, 4600 et le 4601.

Nous avons déjà posé la question à Dominique et il avait répondu qu'il y avait deux propriétaires, le 4601 appartient à Gautec et les 4599 et 4600 peuvent avoir un propriétaire dénommé Jean-Guy Gauthier. Donc minimum deux propriétaires.

Zonage :

Signalons pour nous la difficulté à dézoner une parcelle de terrain, sur **notre** propriété, pour **nous** construire une maison.

Ce projet, lui, transforme en un supra dépotoir, une terre couverte de forêt à 57% et logeant une culture de céréales à 43%, située en ville.

Document de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent.

Par. # 1

L'UPA estime que le projet présente des problèmes importants en matière de protection du territoire et des activités agricoles.

Par. # 2

La demande porte sur de grandes superficies en culture et qui semblent produire des rendements très convenables.

La MRC de Matane dispose que de 27% de ses sols agricoles de classe 1. 2. 3.

Par. # 3

La démonstration de non-disponibilité hors du territoire agricole est pour le moins sommaire, se limitant à une description de contraintes géologiques et topographiques du massif montagneux.

Par. #4

Le projet affectera également la dynamique agricole du milieu en alimentant une surenchère de la valeur des terres dans le secteur.

Par. # 5

Le développement industriel et l'installation d'infrastructures municipales ont déjà déstructuré considérablement le secteur, il n'y a pas lieu de le déstructurer davantage.

Par. # 6

Les représentants agricoles du milieu s'interrogent sur la pertinence de faire supporter au territoire agricole un méga dépotoir qui générera quand même certains risques environnementaux.

Par. # 7

Suggestion de faire un site pour la MRC de Matane sur le lot 4601.

Les terres voisines du dépotoir :

L'étude d'impact décrit la qualité des terres, environnant les dépotoirs, avec ces mots :

- Utilisation de pratiques spéciales de conservation
- Peu fertile
- Manque d'éléments nutritifs
- Forte acidité
- Faible capacité d'échange
- Fortes teneurs en carbonate de calcium
- La présence de composés toxiques

Deux projets qui ne se côtoient pas :

10% de notre superficie de Matane sera consacrée en dépotoir et ces dépotoirs seront tous situés au cœur de nos « eaux » précieuses.

De la main droite, on investit \$ 9,200,000 pour créer une source d'alimentation en eau potable et de la main gauche, on investit \$ 20,000,000.00 pour polluer, compromettre le projet cité en premier et gâcher l'avenir des Matanais.

Ce n'est certainement pas servir la population que d'acheter autant de pollution avec nos taxes et hypothéquer l'avenir de nos enfants et petits-enfants.

Nous avons, à l'AFÉAS, une moyenne d'âge de 60 ans, nous subirons les désavantages de ce site entre 20-25 ans jusqu'à notre mort.

Nos enfants ont 35-40 ans, ils endureront le même sort pour 40-45 ans.

Nos petits-enfants ont entre 4-10 ans, ils le respireront pendant 70-75 ans et cela ne vient pas secouer le cœur des décideurs. Trois générations seront sacrifiées.

Une perturbation :

Irraisonnable, irresponsable, irréparable et à effet de bombe dans le milieu.

Ce site abrite déjà : un bassin d'épuration et d'épandage de boue de Smurfit Stone, deux bassins d'épuration et un épandage de boue de Tembec, un bassin

d'épuration de la Ville de Matane. Il faut additionner un dépotoir fermé vers les années 1985, plus le site actuel logeant notre dépotoir de la Ville de Matane et un dépotoir de boue de fausse septique. Tout cela sur des terrains avoisinants, entre notre fleuve St-Laurent et notre rivière à saumons.

Les spécialistes ont expliqué que les terrains étaient déjà perturbés, pas de problèmes, nous pouvons continuer à faire davantage. Ajoutons 40,000 tonnes par an pendant 50 à 60 ans. Qu'est devenue notre conscience sociale ? Notre milieu d'accueil des dépôts souffre d'un cancer avancé et plutôt que de le soigner, nous l'empoisonnerons à sa pleine capacité jusqu'à l'irréparable.

La longévité du site :

Avec le taux de conversion de 1.33 m3 par tonne, les capacités des sites et le tonnage annuel moyen tels qu'indiqués dans le document du promoteur, les durées de vie des deux parties du site devraient être respectivement de 31.6 ans pour la phase 1, au lieu de 25 ans et de 33.5 ans pour la phase 2, au lieu de 27 ans. Aucune explication ne nous a été fournie sur le pourquoi de la non correspondance des chiffres ? Des chiffres qui démesurent continuellement font état d'un projet non soigné et avec des risques très élevés dans la problématique.

Coûts d'installation :

Article 3.12 Étude d'impact, résumé vulgarisé, février 2003 :

Nous citons : Les coûts d'aménagement du LET incluent les coûts pour l'acquisition des terrains, la construction de l'écran périphérique d'étanchéité, l'excavation et l'aménagement du système de drainage, la fermeture du LET et la construction des infrastructures auxiliaires (chemins, collecteur de lixiviat, garage). Ils ont été évalués sur une base budgétaire pour l'ensemble des deux phases d'exploitation. Le coût global du projet pour l'ensemble des deux phases d'exploitation est estimé à environ 20M\$.

Art. 3.7.2.4.

Dans cette énumération précédente, le réseau de captage constitué de 24 puits qui seront installés une année plus tard et l'installation d'une torchère (Art. 3.7.3.3) en la quatrième année d'exploitation ne sont pas inclus dans la liste des coûts d'aménagement . Et l'on ose donner un coup global d'environ 20M\$. Dans Annexe 6, Tableau 1 : Coûts d'aménagement du LET, le réseau de captage est inclus et représente la somme de 316,275\$.

Les coûts non inclus :

Des coûts non évalués avec des ouvertures d'emprunt illimitées.

Ne sont pas évalués :

Les intérêts d'emprunt , les taxes (11%), (le prix des plans et devis ?), les imprévus et les équipements de machinerie.

Séance de l'après-midi du 22 mai 2003 :

Item 595 : Ces coûts sont fournis à titre indicatif seulement et ils sont valables en fonction des hypothèses énumérées à la présente analyse économique.

Item 625 : Une vérification détaillée et une analyse plus approfondie devront être réalisées lors de la préparation des plans et devis du projet.

Item 690 : La précision des chiffres qu'on a là, évidemment c'est basé sur des estimations.

Item 695 : Il faut aussi comprendre que sur une longue période, évidemment les coûts des travaux vont varier au gré de l'inflation et de plusieurs paramètres. Fin de la citation.

Ceci explique la raison pourquoi le fiscaliste de la communication par conférence, du mercredi soir, n'a jamais plus embarqué dans notre scénario.

Sans compensation :

Sur l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale, nous ne lisons rien, absolument rien pour la prise de possession de nos installations sanitaires.

Aucune compensation pour l'utilisation du bassin d'épuration, de l'acquisition du garage, de l'encombrement de déchets, de pollution de l'air, de l'eau, du sol, du son et de la qualité de vie.

Aucune compensation pour la détérioration du réseau routier.

Aucune mention d'aide pour aider la Ville à brancher les gens de Matane- sur-Mer au réseau d'aqueduc, parce qu'ils recevront en surabondance le lixiviat non capté du site.

Aucune mention d'aide suggérée, dans l'établissement d'une obligation aux citoyens, de faire analyser l'eau de leur puits artésien, chaque année.

Advenant la contamination des puits artésiens et ils le seront, débats prévus à savoir à qui appartiendra la responsabilité de la contamination des puits, parce que déjà 9 sources de pollution en place avant l'addition du LET.

D'après l'information, le bassin de traitement des eaux usées restera à la charge de la Ville, cependant la Régie ajoutera les aérateurs entreposés appartenant à la ville et ils les reconditionneront. Comment vont-ils gérer à deux le bassin, qui paiera, encore un manque d'éclairage ?

Entrée sans compensation, partage pour la sortie :

Entente relative à la constitution de la Régie, page 7, article 21

L'actif du passif sera réparti entre les 4 MRC, nous citons :

a) Le produit net de la vente des biens immeubles (**terrains et bâtisse**) est versé aux MRC membres selon la quote-part de ces dernières dans la valeur dépréciée de ces biens.

b) Nous citons : La Régie réalise ses actifs en les cédant en priorité à la municipalité locale où ils sont situés et qui peut les acquérir selon la valeur dépréciée de ces immeubles. Si cette municipalité locale n'accepte pas d'en devenir propriétaire dans les 90 jours de l'offre de cession faite par la régie et, s'il n'y a aucun autre acheteur dans les 60 jours subséquents, **la MRC membre où ils sont situés doit les acquérir selon leur valeur dépréciée** établie telle que ci-haut mentionné.

Aucune mention concernant la façon de travailler avec le bassin d'épuration et dans quelles conditions il sera remis à la ville.

Non contente d'avoir pris le garage sans compensation, elle va nous le revendre de force.

Non contente d'avoir encombré nos terrains et de nous avoir pollués pendant 52 ans + 30 ans, la Régie va nous revendre, par la force, le terrain qui loge le dépotoir. Entente signée par le notaire Michel Barriault , secrétaire-directeur et par Mme la mairesse, Linda Cormier.

Clients additionnels :

Entente relative à la constitution de la Régie, page 8 article 23.

Nous citons : La régie peut recevoir des matières résiduelles de toute autre personne, physique ou morale, que les MRC membres, selon qu'elle l'estime à propos et aux conditions qu'elle détermine, sous réserve des dispositions impératives de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, c. Q-2) Sans commentaire.

Les économies :

Citation prise dans l'étude de faisabilité :

Le regroupement des 4 MRC permet des économies d'échelle intéressantes, pouvant atteindre plus de 17\$/t par rapport à Matane seule. **Les économies pour les 3 autres MRC sont encore plus importantes**, considérant que si elles aménagent elles-mêmes un autre site, elles devront y prévoir des ouvrages de transport et de traitement du lixiviat, ce qui n'est pas le cas à Matane. Basée sur les coûts observés ailleurs au Québec, **cette économie est évaluée à au moins 10 à 15\$/t pour les 3 autres MRC à laquelle s'ajoute l'économie d'échelle liée à la quantité plus importante de déchets à Matane.**

Grand intérêt, se débarrasser de ses ordures et faire des économies sur le dos de ses voisins.

Quantité plus importante de déchets à Matane :

Le graphique d'évaluation des t /pers-an donne aux MRC participantes les productions suivantes : 0.49 t /pers-an pour la MRC de la Vallée
0.49 t/pers-an pour la MRC de la Mitis
0.64 t/pers-an pour la MRC de la Haute-Gaspésie
0.70 t/pers-an pour la MRC de Matane

Pourquoi la Vallée a-t-elle un volume inférieur à la Haute-Gaspésie ? Les activités sont moindres en Gaspésie.

Le promoteur a dit que le volume de la MRC de Matane avait été déterminé par la mesure cubique de notre site d'enfouissement actuel. La question a été posée à savoir pourquoi une si grande différence dans le pourcentage du tonnage mais nous n'avons pas reçu de réponse. Voici notre explication, notre collecteur de déchets court le territoire de la Haute-Gaspésie et se rend jusqu'à Chandler pour ramasser la récupération. La MRC a établi qu'il y avait 15% d'ordures non récupérables qui sont mises dans les bacs de récupération. Le 15% vient remplir notre propre dépotoir et nous passons pour avoir plus de volume. Un autre problème, c'est que les préposés à l'entretien du dépotoir actuel, des gens de Montréal, demandent un \$5.00 pour déposer et acceptent n'importe quelle charge sans questionner d'où elle vient. En sus de leur taxe, les gens de la ville paient un excédent pour déposer un surplus qui ne rime pas avec la collecte de la ville. Il s'en suit que le dépotoir s'est rempli 4 ans plus tôt. Il venait à l'échéance en 2007 selon l'ex-mairesse Denise Gentil. Il a été construit en 1986 et c'était un projet de 25 ans. Donc l'échéance réelle était 2011. Le même scénario se produira pour le site futur.

La récupération :

Nous avons eu la désagréable surprise d'apprendre que la Ville ou la MRC, nous ne savons plus qui, n'oblige pas la récupération dans nos commerces. Ce sont les endroits où il y a le plus de matières résiduelles. Il ne se fait même plus de récupération du carton. Vraiment irresponsable.

Chiffres :

L'étude d'impact suggère un prix de tonnage de \$40.00 la tonne pour déposer. Nous avons fait enquête et nous avons la pièce justificative le certifiant. Présentement, la MRC de la Nouvelle-Beauce charge 70\$ la tonne pour accueillir les déchets solides, 40\$ la tonne pour les matériaux secs, 20\$ la tonne pour des matériaux pouvant servir au recouvrement journalier et 70\$ pour déposer les déchets solides des autres MRC. Elle reçoit une compensation de \$50,000. des autres MRC et 1% lui est remis pour l'entretien des bâtiments.

* **Pièce justificative : Les taux de la Nouvelle-Beauce.**

Le tonnage :

La phase 1 du projet s'étendra sur une superficie de 120,630 m²

La phase 2 du projet s'étendra sur 75,075 m²

Les capacités d'enfouissement des 2 sections sont quasi les mêmes (30,000 m³ selon le volume 1 du rapport principal, p.3-4). Comment expliquez-vous, surface très différente et capacité d'accueil quasi la même ?

Prix du transport :

Personne n'a expliqué comment la Régie procéderait.

Le réseau routier :

Art. 5. 3. 2. De l'étude d'impact dit : L'utilisation de ce site comme LET générera une circulation de camions plus importante dans la région et une détérioration du réseau routier. La route 132 étant une route importante dans la région, l'impact sera moyen. Par contre, l'augmentation de la circulation perturbera l'ambiance sonore du secteur environnant.

Donc, nous en convenons, augmentation de la pollution, par le dégagement du monoxyde de carbone, par les camions transporteurs de déchets. Nous déplaçons la pollution régionale dans une seule ville, notre ville et créons une pollution supplémentaire de la couche d'ozone.

La route 195, Matane-Amqui, est déjà une route dangereuse parce qu'elle est achalandée par des camions remorques chargés de bois. Les courbes sont prononcées, le pont est étroit, les lignes pointillées pour doubler sont rares et les chauffards doublent partout. A certains endroits la route est protégée que par un garde-fou de la rivière. De St-René-Amqui le fond de route est brisé, nos voitures ont peine à tenir l'équilibre. En hiver, elle est souvent glacée.

La route 132 donne accès à l'entrée du site d'enfouissement proposé de Matane. Ce chemin d'accès est positionné au cœur de nos six hôtels et motels et à l'entrée du Port de Mer. Sur l'espace d'un an, le nouveau projet nous promet l'arrivée de 8,300 camions d'ordure, qui dégoûlinent et 8,300 camions qui reprendront la route. Voyez-vous le spectacle ? C'est tuer Matane. Ne pouvait-on pas espérer une si grande fraternité de la part de nos voisins ?

Le trafic qui vient de la côte nord, se plaira-t-il à suivre ces camions, c'est possible pour lui de prendre la traverse de Rimouski et partira à l'envers de la route par la Vallée de la Matapédia, pour éviter Matane.

Faire un aussi grand obstacle à Matane, qui est l'entrée de la Gaspésie, c'est porter préjudice à toute la Gaspésie. Nous avons déjà de la misère à vivre, vous prendrez l'air de nos dernières respirations.

Libre opinion, « La Voix du Dimanche, le 1-06-03

Claire Gauthier se décrit comme étant une ancienne résidante de Matane, en attente d'y revenir dès que possible. Elle nous dit qu'elle a lu, sur le site du Bape, par le biais de l'internet, l'étude d'impact sur l'environnement du futur site d'enfouissement de la Ville de Matane. Elle décrit son inquiétude face à la route comme ceci et nous citons : Eh bien, pour une route déjà dangereuse pour les accidents majeurs, voire mortels, le passage accru de camions détériore une situation déjà problématique. Je vais à Matane au moins deux fois par année, et laissez-moi vous dire que la route 132 représente tout un défi et que je suis soulagée une fois arrivée à destination.

Chiffres de postfermeture :

Copie déposée :

Dans l'estimation des coûts de gestion postfermeture (volume 2, chapitre 6), les frais de contingence (imprévus) de 9.8% qui sont considérés par la Régie Intermunicipale sont nettement inférieurs aux 20% exigés par la Directive du Ministère. Un ajustement a été fait par la Régie au ministère et le 20% totalise la somme de \$272,000. Que nous lisions maintenant sur la projection des chiffres de gérance.

Cependant l'article de Mme Linda Tapin, à la Direction des évaluations environnementales dit et nous citons : En conséquence, la valeur actuelle des fonds à amasser s'élève à \$5,331,000., avec comme paramètre d'actualisation, le taux de 3%. Elle joint d'autres paramètres, notamment :

- La durée de vie de 52 ans
- Le taux de rendement brut du fonds de 7.60%
- Le taux d'inflation de 3.53%
- Des frais de gestion fiduciaire de 1%

Si l'on gèle ces taux à vie et que l'on fait le profil, cela donne un aperçu proportionnel :

Gestion croissante du capital :

40,000 tonnes par an à \$1.85 la tonne sans indexation = \$74,000. Par an

Rendement 7.6% - 1% de frais fiduciaire = 6.6% moins 40% d'impôt

Rendement net de 3.96%

Un dépôt de \$74,000. par an avec un rendement de 3.96% pendant 52 ans cela donne une valeur cumulative de \$12,210,663.

Gestion décroissance :

Il est établi que \$272,000. sera nécessaire à la gestion par an pour une période de 30 ans .

Nous reprenons les mêmes paramètres de départ.

Nous repartons avec la somme de \$12,210,663 et nous soustrayons l'indexation de 3.53% et soustrayons les impôts. Le résultat au bout de 30 années donne \$14,497,336. L'écart de fermeture est large pour un objectif de \$5,331,000.

La politique de fermeture annonce le partage au prorata par rapport aux dollars investis par les MRC tout au long de la vie du site. Toujours pas de compensation pour nous.

Les coûts d'exploitation :

En paroisse, la municipalité devra continuer la collecte de ses ordures pour les rendre à un point de chute. Point de soulagement dans le paiement des taxes d'ordure, cependant le point de chute est une dépense supplémentaire. Elle devra après coup payer minimum \$40. la tonne pour déposer chez nous, plus des frais de transport. Si nos petites municipalités, déjà pauvres, n'arrivent pas à payer ou jugent que leurs sous pourraient servir à pas mal mieux que de déplacer des ordures. Vous ne pensez pas que ce sera pour eux quasi une obligation d'en camoufler un peu partout ? A ce moment nous reviendrons 50 ans en arrière. Le corps policier aura-t-il une nouvelle responsabilité, de marcher la forêt pour dépister les dépotoirs clandestins ?

Danger dans les objectifs :

Les prévisions d'accueil de tonnage d'ordures est de 40,000 tonnes. S'il arrivait que les 40,000 tonnes ne soient pas au rendez-vous, on fait quoi ? On augmente le prix de la tonne démesurément ou on se met à courir les ordures hors territoire pour atteindre l'objectif. Et si l'on décidait de rentabiliser le site au lieu d'augmenter les prix, et qu'on invite et qu'on ouvre les portes. Les prévisions de longévité de 52 ans pourraient devenir 37ans. Les coûts calculés par les promoteurs ne tiennent plus et le \$43. d'économie nous aurons coûté, bien davantage. Ce modèle de site d'enfouissement ouvre sur toutes les avenues d'abus.

Bassin d'épuration dans une zone de glissement :

Citation prise dans l'étude de faisabilité page 5 :

Il est important de prendre note qu'à l'intérieur de la MRC de la Matapédia, il y a 2,400 t/an qui sont enfouies dans des dépôts en tranchées et qu'éventuellement ce tonnage viendra s'ajouter au volume annuel à enfouir au LES de Matane. Ce volume supplémentaire permettra de nouvelles économies d'échelle. Et le même document en page 8 précise que le territoire des 4 MRC comprend plus de 70 municipalités et une population de l'ordre de 80,000 habitants.

Pendant que la MRC de la Matapédia parle de débarras et d'économie, nous nous inquiétons dans la capacité de notre bassin d'épuration, d'en prendre sans retenue.

Un téléphone à l'usine des Fruits de Mer de l'Est du Québec vient d'informer qu'elle a dû se retirer des étangs d'épuration parce qu'elle saturait le bassin en

saison estivale.

Elle payait une taxe de \$6,000. à \$7,000. par mois pour l'utilisation de ces étangs. Un bon jour la Ville l'a débranchée sans avertir et l'a raccordée au tuyau de sortie du bassin sans leur couper la taxe mensuelle. Règlement hors cour.

Les prévisions de collecte sont pour une population de 67,000 habitants. Il reste quand même une population de 13,000 habitants des MRC qui pourraient se joindre plus tard. Il pourrait aussi se faire une collecte abusive. L'étude d'impact art.3.2 souligne la difficulté de réaliser une séparation efficace des eaux de lixiviation, des eaux de ruissellement et des eaux d'infiltration entraînant un accroissement du volume de lixiviat à traiter.

L'étude d'impact vulgarisée, Art. 3.3.4 dit que la capacité de la station d'épuration de Matane à traiter l'ensemble des eaux de lixiviation a été évaluée selon la méthodologie définie par le Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique du Ministère de l'Environnement. Nous pensons que le lixiviat émis par le LET n'a rien de comparable aux eaux usées d'origine domestique, en quoi peut-on les comparer ?

Le même article dit : L'impact du lixiviat sur la station d'épuration de Matane pourra être validé clairement au cours des premières années d'exploitation du LET.

Que se passera-t-il s'il y avait un débordement à cause d'une trop lourde charge ou d'une panne d'électricité ?

Quelle assurance avons-nous que la station d'épuration va tenir le coup ?

Question de M. Hervé Châtagnier à M. Jean Bernier, le 22 avril 2003 :

Les questions # 10,11 et 12 nous font réfléchir et nous citons :

10- Veuillez fournir le détail relatif à l'aménagement du bassin d'accumulation des eaux de lixiviation, notamment en ce qui concerne l'élévation du fond par rapport à celle des eaux souterraines.

Réponse de M. Bernier : Le bassin sera essentiellement construit en remblai dans le secteur excavé au nord du site suite à l'exploitation de la sablière. Le bassin d'accumulation viendra s'appuyer sur le remblai requis pour la construction du chemin d'accès. Le fond du bassin sera aménagé à une élévation approximative de 60 m, soit le niveau actuel des eaux souterraines dans ce secteur. Par contre, suite à la construction de l'écran d'étanchéité périphérique, le niveau de l'eau souterraine dans le même secteur **devrait s'abaisser** à une élévation d'environ 55 m. selon la modélisation réalisée par la firme spécialisée en hydrogéologie Experts Environconseil inc. (2002). Le bassin se trouvera alors de 4 à 5 m. au-dessus de la nappe d'eau souterraine.

Que leur prévision ne fonctionne pas et les eaux de lixiviation non traitées seront assises et mélangées directement à la nappe phréatique.

11- Compte tenu de la profondeur importante du bassin et du temps de rétention élevé des eaux, est-il possible que le bassin occasionne certaines nuisances telles des odeurs ou de concentrations élevées de H₂S rejetées vers les étangs ?

Réponse de M. Bernier : L'utilisation d'un bassin d'accumulation possédant une profondeur d'eau de 5.0 m. n'induit pas de problématique d'odeurs nuisibles à l'extérieur de la limite de propriété.

12- Est-ce qu'il y aurait avantage à ce que les eaux de lixiviation se dirigent directement vers les étangs de la Ville sans passer par le prétraitement compte tenu du caractère potentiellement **corrosif** de ces eaux ?

Réponse de M. Bernier : Aucune problématique n'est anticipée pour le système de dégrillage fin, aménagé à l'affluent de la station de traitement des eaux usées de Matane.

Donc la corrosion mange les automobiles rapidement, mais la corrosion des promoteurs n'affectera pas le fin grillage, pendant 82 ans.

Séance de l'après-midi du 21 mai 2003.

Item 2515: Quand vous parlez des normes, est-ce que nous aurions besoin, même si nous restions juste la MRC de Matane, de ces lagunes dont on parle dans le rapport, en amont et en aval du bassin de traitement des eaux, actuellement ?

Item 2525 par M. Châtagnier :

Oui, monsieur le Président, tout à fait. C'est-à-dire qu'on a les mêmes exigences au niveau de l'étanchéité, au niveau du captage des biogaz, au niveau du traitement du lixiviat. C'est ces normes qui s'appliquent pour l'ensemble des projets de lieux d'enfouissement sanitaire à travers le Québec, peu importe la taille.

Le glissement de terrain :

Les informations ont révélé que notre bassin d'épuration était situé dans une zone à glissement de terrain. Si un tremblement de terre ou des pluies torrentielles provoquaient le glissement du bassin. Voyez-vous avec nous le spectacle ? Le bassin se déverserait vers la population sise à Matane-sur-Mer et le gigantesque dépotoir resterait sans purification des eaux du lixiviat. Il ne faut pas oublier que les travaux prévus nécessitent un déboisement. C'est la forêt qui retient les terrains et qui purifie l'air. Nous allons vers une catastrophe écologique. En 1988, nous avons eu un tremblement de terre d'une haute intensité, qui a craquelé les fondations et fissuré les murs de placoplâtre.

Les ingénieurs qui manquent leur coup :

Des biologistes ont permis de détruire la végétation marine et les œufs de régénération, résultat moratoire pour empêcher la pêche de certains poissons. Des ingénieurs ont laissé et laissent encore faire des coupes à blanc, résultat des forêts dégarnies à nous en couper le souffle (ex. La réserve Matane).

Des ingénieurs ont tracé la route de Matane-St-René et les travaux terminés, on se doit d'investir 2 millions supplémentaires pour stabiliser une côte et ils ont dû la reprendre par 3 fois. Maintenant commence la danse de l'abus des sols argileux et pour des cents ans à venir.

Est-ce que la population pourrait être questionner pour faire avec moins de catastrophes écologiques et pour qu'elle se plaise dans son environnement ?

Les mégas :

Les mégas porcheries, sources de mégas odeurs, source de mégas contaminations des sols et des eaux.

Les mégas hôpitaux, quand un virus contagieux y pénètre, 3 fois plus de personnes affectées.

Des mégas entreprises du méga vol de fonds.

Les mégas dépotoirs, de la méga pollution.

Pour le bien de la terre et des gens, pourrions-nous reprendre des proportions raisonnables à la mesure des besoins, dans notre cas, les besoins de la Ville de Matane ou de la MRC de Matane? La simplicité a bien meilleur goût.

L'air et les odeurs :

L'odeur de déchets et d'émission de biogaz sont annotées : intensité moyenne, étendue régionale, durée occasionnelle. (Résumé)

Art. 5.2 de l'étude d'impact vulgarisée, item 16 dit :

Advenant un dépassement des normes au niveau des concentrations de biogaz, mettre en place des mesures permettant d'assurer le respect des normes réglementaires.

Art.3.7.2.4 de l'étude d'impact dit :

L'efficacité du réseau de captage des biogaz a été fixée à 75%. Avec la présence d'un système actif de captage du biogaz , le taux maximal de biogaz qui sera émis à l'atmosphère sera similaire à celui émis par le dépotoir actuel. (article 3.3.6) Le dépotoir actuel dégage continuellement des mauvaises odeurs.

Art. 3.7.2.5.

Et les résultat des tableaux 3.17 et la courbe de production 3.9 indiquent que la génération maximale de biogaz se produira en 2052 avec un débit de 13.02 Mm³/an. Le débit maximal d'émissions de biogaz à l'atmosphère est également obtenu de 2049 à 2052 avec un débit de 3.08 Mm³/an, d'après la courbe, elle va tripler.

Les citations suivantes ont été prises à partir de l'étude d'impact :

-L'impact du lixiviat sur la station d'épuration de Matane pourra être validé clairement au cours des prochaines années. (article 3.3.4) C'est un présage que les promoteur marche à tâtons.

-Le lixiviat devra toutefois être accumulé au LET en période hivernal pour en différer le traitement d'avril à décembre. **La période estivale sera ainsi particulièrement propice au traitement du lixiviat.** (article 3.3.4.) C'est exactement la période la plus favorable aux mauvaises odeurs. A Matane, l'été dure deux mois, juillet et août.

Séance de la soirée du 21 mai 2003, item 880.

M. Jean Bernier dit : Si on regarde dans la saison estivale où c'est là qu'on va envoyer le plus de lixiviat (à la station d'épuration). On vient donc rajouter environ 800 kilo. supplémentaires, en termes de charge de DBO2. Fin de la citation.

Surplus sur les mauvaises odeurs du temps présent et il en a des mauvaises odeurs venant de la station.

En 895, il ajoute, avec le lixiviat, l'avantage qu'on a un bassin d'accumulation à l'amont qui va jouer le rôle d'un décanteur. Fin de la citation.

Les mauvaises odeurs seront réparties sur une plus grande surface.

En 930 : Est-ce que ces eaux noires sont odorantes ?

Ces eaux vont être anaérobies, je veux dire c'est des eaux fortement chargées, à la façon des eaux des crevettières, réponse de M. Alain Roy.

Et en 940 : Est-ce que ces eaux vont être odorantes ?

Elles vont être odorantes, oui, dit M. Roy

-La présence d'hydrogène H₂S et les mercaptans sont émis à de très faibles concentrations parmi les biogaz, ces composés présentent des seuils d'odeurs très bas ce qui les rend particulièrement nuisibles. (Article 3.3.6) Ces odeurs affectent la santé mentale.

-Description de l'air ambiant et odeurs. (article 4.2)

L'air ambiant de la ville est caractérisé par une odeur de soufre (?), et occasionnellement, par une odeur nauséabonde provenant de la fermentation et la manipulation des boues industrielles. Preuve est faite que gérer des odeurs ce n'est pas simple.

-Il y aura des émissions de poussière et de gaz d'échappement des camions.

D'autres environnements affectés par les mauvaises odeurs :

Toute l'information citée lors de la première partie des audiences laisse voir que seulement Matane-sur-Mer est touchée par l'émission de mauvaises odeurs. En somme, il y a toute la partie ouest de Matane c'est-à-dire, la paroisse du Bon-Pasteur, Le Grand-Détour et Place Chaleur qui sont affectés. Et souvent les vents transportent les odeurs dans l'est et atteignent même Petit-Matane.

Toutes ces populations ont déjà des problèmes à respirer conséquemment à nos installations d'épuration et d'entreposage des déchets. Et nous allons ajouter sans considération. Les camions transporteront des stocks déjà entreposés sans réfrigération, ces stocks dégageront des odeurs nauséabondes en les versant sur le dépotoir. Il y aura des biogaz émis et des gaz d'échappement par la suite même si des mesures de destruction de gaz seront installées.

Le Créateur a choisi de nous donner de l'air pur, les hommes mal intentionnés ont choisi de le polluer et de le laisser en héritage. Aujourd'hui l'on met sur papier des projets qui servent l'économie, mais demain il faudra faire le bilan de sa vie !

Dangers pour nos eaux :

Art. 4.2 de l'étude d'impact vulgarisée nous décrit la nappe phréatique en ces termes :

La nappe d'eau principale sur le site est une nappe libre reposant sur la couche **peu perméable** constituée d'un silt argileux et d'argile. L'épaisseur de cette unité varie de 3 à 15 m sur le site.

L'étude d'impact dit :

Que l'analyse des eaux souterraines en dessous des dépotoirs actuels, donne en résultat que les eaux sont contaminées. (art. 4.2)

Art. 5.3.2 ajoute : L'écran périphérique d'étanchéité et le système de drainage font en sorte qu'il existe peu de risques de contamination des eaux souterraines et des eaux de surface. **Toutefois, advenant une telle éventualité, l'importance de l'impact serait moyenne compte tenu de la piètre qualité de l'eau souterraine dans le secteur induit, entre autres.**

L'étude d'impact vulgarisée dit encore :

Qu'il y a une contamination possible de la nappe phréatique lors de l'enfouissement et lors du traitement du lixiviat.

Qu'il y aura un danger de contamination des eaux de surface lors des travaux d'enfouissement et que de façon permanente, le recouvrement final ne pourra en diminuer les risques de contamination.

Que des apports de matériaux organiques augmenteront dans les eaux de surface.

Que dans la zone d'étude, il y a plusieurs petits ruisseaux qui drainent le territoire dont certains sont intermittents. Pour ces ruisseaux, il n'y a pas de donnée disponible mais qu'il y aura pour eux une augmentation de la charge sédimentaire. (art. 4.3)

L'étude d'impact signale la possibilité de la présence de fuite dans le système de drainage et dans l'étanchéité, des nouveaux travaux. Les promoteurs prévoient cumuler une somme de \$5,000. l'an pour parer cette éventualité (page 12, annexe 6), les risques sont au rendez-vous.

Que la couche d'argile sous le site va laisser passer une certaine quantité de volume cubique à chaque jour.

Elle précise qu'il y aura l'installation d'un réseau serré de fossés de faible profondeur sur les superficies non exploitées du dépotoir, pour les eaux de ruissellement. Que deviendront ces fossés à l'usure ou s'il y avait des pluies torrentielles ?

Commentaire venant de la communauté : Depuis le déversement dans le fleuve, des eaux épurées de la station de traitement, les bancs de maquereaux et de caplans ne passent plus pour se rendre dans l'est du fleuve.

Débordement de la Rivière le Petit-Bras :

Texte tiré du livre, mes souvenirs heureux de Richard Joncas page 135.

En 1936, en hiver, il a eu un gros doux temps et dans trois ou quatre jours, la neige a fondu. Il y eu des dégâts épouvantables. Le P'tit Bras a débordé et est descendu à travers les terres jusqu'à la mer. Il a causé des dommages aux terres des Dionne et des Durette. Il a aussi brisé la « track » de chemin de fer. (Fin de la citation)
Les dommages du temps n'étaient que physiques, le même événement avec des eaux polluées ferait des dommages beaucoup plus conséquents.

Pollution des puits artésiens :

Les travaux modifieront le réseau de drainage des eaux de surface, de la nappe phréatique et augmenteront les risques de contamination de ces eaux. Il est plus certain que les eaux seront contaminées. Des résidants de Matane-sur-Mer ne sont pas branchés au réseau d'aqueduc de la ville. Leurs puits seront contaminés. Un danger similaire sera développé touchant les pâturages adjacents, des terres agricoles ; les virus, les bactéries et les microbes seront transportés, par les goélands et la vermine, sur l'herbe et dans les eaux de surface qui serviront à nourrir les animaux. Les eaux de surface étant contaminées, les eaux souterraines le deviendront.

Est-on assez tout-puissant aujourd'hui pour donner des directives sans faille à des eaux souterraines et à créer une étanchéité à l'égard de tous risques. Prenons des petits exemples, la tuyauterie de nos maisons et les fausses septiques installées avec les nouvelles normes. Le bon travail de ce réseau va se faire pendant les 5 premières années, après la tuyauterie commencera à cumuler les gras, les cheveux et des parcelles de petits déchets, le système sera déjà beaucoup moins efficace.

Prenons le gravier et le sable filtrants le milieu naturel des fausses septiques, ils s'encombrent de toutes sortes de matière gluante et ils ne sont plus capables de répondre à l'efficacité du travail demandé. Dans 15-20 ans, les eaux épurées du bassin de Matane, seront toujours déversées dans le fleuve et ils auront un niveau d'impureté beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui.

La route 195 est dangereuse, nous l'avons dit plus haut, les courbes sont très près de la rivière et si lors d'un accident de route, un camion rempli de déchets contaminés, renversait dans la rivière Matane. La rivière en prendrait un bon coup. Chaque année des camions remorques renversent un peu partout. Nous ne sommes pas à l'abri d'événement semblable.

Le touriste :

Libre opinion, « La Voix du Dimanche, le 1-06-03.

Thème : Menace pour le touriste.

Nous citons Claire Gauthier : Qu'y a-t-il d'attirant pour le touriste d'être confronté à suivre ou rencontrer plusieurs camions de déchets lors de leur passage en Gaspésie ? Le petit 50\$ que les citoyens économiseront sur leur compte de taxes représentera bien peu par rapport à la perte de valeur touristique de la Gaspésie. Les touristes ont toujours aimé Matane, pourquoi alors l'enlaidir par les activités liées à un dépotoir régional. Fin de la citation.

Pour nos hôtels le Belle-Plage, le Quality Inn, Le Portage, La Marina, le Mas et la Vigie : L'art. 4.4.3 dit concernant la vue du site : Cependant, les observateurs situés sur la terrasse marine où est projeté le site d'enfouissement ont une vue ouverte vers ce dernier. Le fleuve au nord, le dépotoir au sud.

L'exode :

Nos élus municipaux prônent le développement touristique. Quelle controverse ! La route d'accès du dépotoir est à l'entrée de la ville, sur la route 132, à proximité du port de Mer, au point central de l'arrivée du tourisme. Peut-on gérer un dépotoir à ciel ouvert, sans respirer des odeurs. Y-a-t-il seulement un seul touriste qui a pour objectif d'aller respirer les mauvaises odeurs ?

Les retraités de la ville de Matane fournissent facilement le tiers des argents dans les revenus d'administration de la ville et de ses commerces. Est-ce qu'il y a un seul retraité qui a signé un contrat de s'engager à respirer les mauvaises odeurs? Nous perdons nos jeunes adultes parce que nous n'avons pas de travail à leur offrir. Les parents iront rejoindre leurs enfants. Ils restaient à Matane à cause du milieu agréable de l'environnement. Cette condition ne sera plus au rendez-vous. Nous pouvons prévoir l'exode des retraités.

Ceux qui partiront, seront les mieux nantis, capables de perdre sur la vente de leur maison, capables de se payer un déménagement, les autres subiront leur sort. Conclusion est que la population s'appauvrira en capital humain.

La pauvreté de la région :

L'étude d'impact nous parle de notre pauvreté en ces termes :

Elle souligne qu'il n'y a eu aucun grand projet sur notre territoire depuis les dernières années.

Aucune croissance économique,

Qu'il y a un dépeuplement des municipalités,

Que nous avons un taux de chômage entre 15-20%

Que vient faire un supradépotoir dans une situation économique aussi terne ? Va-t-il améliorer la situation économique ou la tuer définitivement ?

Réfléchissons :

Nous mangeons du pain trois fois par jour et nous n'avons pas de boulangerie.

Nous buvons du lait tous les jours et nous ne produisons ni ne transformons de lait et ses dérivés.

Nous n'avons pas d'entreprises d'élevage de moutons, de poulets, de dindons, de veaux en assez grande quantité pour nourrir les gens de la M.R.C de Matane.

Nous n'avons pas de cultivateurs de pommes de terre, de carottes, de tomates en assez grande quantité pour nous nourrir.

Nous n'avons ni de verger, ni de culture de cerisier, prunier, et poirier.

Nous ne cultivons pas assez de céréales pour nous nourrir et nourrir nos animaux.

Nous ne cultivons pas suffisamment de petits fruits fraises, framboises, bleuets pour subvenir à nos besoins.

Nous ne cultivons pas nos arbres de Noël.

Nous **aurons** les éoliennes en spectacle mais pas les emplois de fabrication. Nous serons, en somme, les capteurs de pollution telles les cheminées du site d'enfouissement et rien d'autre.

Conclusion est que nous n'avons pas assez de talents pour cuire notre pain, pour produire notre lait donc nous sommes encore moins capables de gérer une quantité monstrueuse d'ordures.

Appauvrissement (suite) :

L'information nous a révélé que certaines municipalités ne voulaient pas de notre monstrueux dépotoir. Le maire de Les Méchins nous expliquait que les coûts de déplacement des ordures allaient ruiner sa population, déjà pauvre. Et il argumentait en disant que la population avait investi dans un dépotoir en tranchées et que ce site répondait à leur besoin pour les 15 prochaines années à venir. Ces gens vivent déjà des coûts supplémentaires occasionnés par la fusion des municipalités, peut-on leur imposer le luxe d'un dépotoir de \$20,000,000.00, des frais de collecte, d'entreposage, de déplacements d'ordures et de dépôt. C'est vraiment des négociations avec des couteaux sur la gorge. Qui survivra ?

Mais pourquoi pas profiter de cette ouverture de récupération pour sensibiliser et installer nos paroisses avec leur propre centre de tri. Le travail restera

à proximité, la couche d'ozone brisée par le monoxyde de carbone sera épargnée et la population apprendra à gérer son environnement. Pourquoi faire payer très cher et déresponsabiliser ?

Le gouvernement crée et oblige des normes d'installation et de travail pour contrer la pollution. C'est bien ! C'est son travail et il faut que cesse cette surabondance des déchets. Le gouvernement subventionne la productivité. Le produit fini a besoin d'un acheteur. La technique avance rapidement, le produit consommé se démode très vite et il vient nous rejoindre au dépotoir. C'est de là que vient nos montagnes d'ordures.

Si c'est bien de subventionner la source du problème, ne serait-ce pas bien de subventionner la fin du problème plutôt que de se donner le plus beau rôle, de créer les normes et de refiler la facture aux gens moins bien nantis.

La population s'appauvrira monétairement. Enfour 2,000,000 de tonnes d'ordures à \$40.00 et le chiffre ne restera pas longtemps à \$40.00, cela signifie \$80,000,000. plus l'investissement de \$20,000,000 pour les infrastructures, plus les intérêts sur les investissements, plus les taxes, plus les imprévus, plus les plans et devis et plus la machinerie de travail. Nous engloutirons facilement \$150,000,000. de dollars. Joli projet d'économies.

--- Et la Ville arrête son développement dans l'ouest de la ville pour au moins 200 ans.

La santé : Analyse des impacts sur l'environnement Item 5.2

L'étude d'impact écrit : Les contaminants (biogaz) qui s'échappent d'un dépotoir (LET) peuvent toucher la santé humaine. Et nous pouvons ajouter que la vermine, les oiseaux peuvent déplacer des bactéries et des virus qui peuvent affecter la santé humaine.

-Depuis trois ans les agents de la faune nous demandent de rapporter toutes carcasses de corneilles mortes sur nos terrains, pour dépister le Virus du Nil.

-Les dernières informations nous disent que dorénavant le virus du Nil s'étendra à nos pigeons, nos geais, nos pics bois et un jour probablement aux goélands. Le sida était une maladie d'hommes au début, les femmes y participent aujourd'hui.

-Camilien Charest de St-Vianney, Vallée de la Matapédia en a été atteint . Après un long séjour à l'hôpital, pour le dépistage, parce qu'on ne connaissait pas la maladie, les médecins ont dû faire venir des médicaments de Londres pour le soigner.

-Nous avons vécu dernièrement et nous vivons encore le problème de la pneumonie atypique, originaire de la Chine, déplacé à Toronto, maladie transportée par un animal nourrit de matière contaminée.

-Les informations médicales disent qu'il y a un développement rapide de maladies nouvelles et dont elles ne sont pas parées à faire face.

-Nous soulignons toutes sortes de maladies respiratoires, énormément d'allergies. Les insectes deviennent très résistants et l'on n'arrive plus à les détruire, ex : les acariens qui tuent les abeilles présentement, ce problème est

occasionné par la trop grande pollution et par la nourriture touchée par les organismes génétiquement modifiés, autre source de pollution.

-Notre région est classée en tête pour les maladies cancéreuses et les colites ulcéreuses. Les compagnies d'assurance ont fait enquête et elles ont reconnu que ces maladies étaient occasionnées par les épandages d'insecticides et de pesticides en trop grande quantité lors de l'invasion de la tordeuse des bourgeons d'épinette. La pollution et ses effets secondaires n'aideront certainement pas à améliorer la condition des gens déjà prédisposés à ces deux maladies.

-Un cultivateur, qui logeait l'ancien site de la ville de Matane, a vécu la mort d'animaux dans ses enclos suite à la contamination de ses pâturages et de son eau de surface.

Les risques occasionnés par les eaux de lixiviation :

Document les eaux de lixiviation :

Risques pour les résidants de Matane-sur-Mer. Nous citons :

Une ingestion chronique, même à des faibles concentrations, de certains composés organiques retrouvés dans le lixiviat des lieux d'enfouissement sanitaire accroît considérablement le risque de problèmes de santé.

Mal contrôlés, les lixiviats peuvent entraîner des effets nocifs par le contact ou l'absorption d'eaux contaminées. La contamination de prise d'eau représente le risque le plus probable pouvant affecter la santé publique.

Nous pouvons croire assez facilement en des gastro-entérites, en des crampes intestinales, en des vomissements et en des maux de tête non expliqués.

L'étude de Schiffman et al, 1995, dit :

Les résultats indiquent que les personnes vivant près d'une installation porcine (versus le dépotoir) et soumises aux odeurs qui s'en dégagent souffrent plus d'anxiété et de dépression, ressentent plus de colère et de fatigue, manifestent plus de confusion, ont moins de vigueur et présentent des troubles de l'humeur de façon plus manifeste que l'ensemble de la population. Ces résultats sont concordants avec d'autres études portant sur les effets des odeurs désagréables sur la santé. Rappelons que de tels effets sur l'humeur pourraient jouer un rôle défavorable sur le système immunitaire, ce qui pourrait prédisposer les personnes concernées à d'autres problèmes de santé (Gingras et Gosselin 1997).

Les terrains prendront 200-300 ans à se régénérer, s'ils y parviennent. Les conditions n'étant pas naturelles, nous ne savons pas quelle maladie monstrueuse en sortira. Un monstre enfante des monstres.

La Régie intermunicipale met les appâts pour les bactéries, les microbes et les virus à Matane. Dans son étude d'impact nous n'avons pas lu de solutions pour nous en mettre à l'abri ?

Libre opinion de la « Voix du Dimanche, 1-06-03:

Le thème : Rebutant pour les futurs Matanais.

Nous citons : Pensons aussi qu'une ville souhaite voir s'installer sur son territoire des spécialistes de la santé, ou autre personnel spécialisé. Une ville qui accueille un dépotoir régional si près de la population ne risque-t-elle pas de rebuter toute personne qui serait prête à venir s'y installer ? Fin de la citation, sans commentaire.

La qualité de vie :

A-t-on le droit de nous empoisonner la vie ? La responsabilité sera sur la conscience de celui ou de ceux qui prendront la décision. Trois éléments sont essentiels pour vivre, l'air, l'eau et la nourriture. Ce projet hypothèque deux d'entre eux l'air et l'eau, et manger dans les mauvaises odeurs, ce n'est même pas plaisant.

Le gouvernement aura beau vouloir améliorer le rapprochement et la condition des familles, si les enfants ne peuvent plus jouer dans les cours familiales et les parcs à cause de l'air irrespirable, si la famille entière souffre de maladie respiratoire, aurons-nous gagné dans la qualité de vie ?

Les familles seront contraintes à garder les fenêtres fermées en période estivale ou de se restreindre dans les activités réalisées à l'extérieur durant les belles journées d'été, situations imputables aux odeurs. Comment cuire son B.B.Q et de le manger en compagnie des goélands de Matane-sur-Mer ?

Ne pourrait-on pas nous offrir une roseraie sur la même grandeur de superficie, peut-être que nous applaudirions le projet ?

Le sort qui nous attend :

A Framptown, en Beauce, la municipalité a commencé son site avec la population de sa MRC, un jour elle a reçu un décret la forçant à prendre une deuxième MRC. La même histoire a été vécue à Padoue dans la Mitis, un bon matin, elle a reçu un décret l'obligeant à prendre les ordures de la MRC de la Vallée. Est-ce que le même sort risque de nous arriver ? Peut-être qu'accueillir les ordures de 65-70 municipalités ce n'est pas assez généreux et qu'on trouva le tour d'en mettre davantage.

Le contrôle des ordures :

Cf : Bulletin d'information de la Régie 18 mai 2003

L'article dit : qu'il y aura un comité et un programme de surveillance environnementale qui permettra de détecter toute anomalie et d'effectuer toute correction

nécessaire au bon maintien du site. Si à l'exemple de la charge de porcs morts et contaminés déposés dans le centre d'enfouissement du site de Framptown, en pleine nuit et sans laisser d'adresse, ceci nous arrivait. Et si l'on venait déposer 600,000 tonnes de déchets toxiques comme à Lachenaie, toujours à l'insu de la population, aurons-nous des outils de travail pour éviter de pareilles éventualités. Et que dire du gouvernement qui par souci d'argent change ses normes de produits toxiques en des normes de produits conformes. Comment pouvez-vous assurer à la population de Matane qu'il ne passera pas dans les ordures, des batteries, des transformateurs d'électricité, des bouteilles d'aérosol, des gallons de peinture et des produits radioactifs ?

Le gouvernement oblige l'achat d'un appareil de dépistage de radioactivité, c'est parce qu'il y a un danger.

Les sites alternatifs :

1^{ère} proposition, les terres publiques :

Nous avons dans notre région des terres publiques, isolées des gens, isolées des cours d'eau, avec des chemins d'accès, est-ce qu'un terrain décrit de cette façon ne serait pas plus convenable pour l'installation d'un site d'enfouissement. Il permettrait aux Matanais de respirer. Il s'agirait d'avoir peut-être cinq lots disponibles, de préférence non contigus et d'entreposer seulement une année. Être très généreux avec les couches de revêtement et permettre à chacun de ces lots un repos de cinq ans après un entreposage d'un an. Obliger 2-3 labours chaque année sur le lot au repos et accueillir pour l'enrichir des matières organiques. Faire une rotation sur les 5 lots.

Pièces jointes : Plan plus élaboré, cartes avec des lots disponibles avec une capacité d'accueil du projet soumis, seulement pour nous, gens de la MRC de Matane et rien que pour nous. Ce n'est vraiment pas une bonne idée de fusionner les ordures. Il faudrait revoir l'idée et étudier l'évolution de la terre, sa façon de se régénérer. Il faudrait se coller à la sagesse du Dieu, créateur. Il serait bon de vivre selon les plans divins, les problèmes deviendraient moins grands.

Trois alternatives ont été examinées : Étude de faisabilité page 2 :

Trois alternatives ont été examinées selon le nombre de lots considérés.

L'aménagement du lot 4601 n'est possible que dans le cas où la Ville de Matane est seule dans la démarche. Il représente un volume de 802,180 m³ et une durée de vie de 23 ans. Les lots 4601 et 4600 permettent un volume de 2,948,225 m³ et une durée de vie de presque de 43 ans, cet aménagement est intéressant dans le cas où la MRC de la Mitis s'exclut du processus. Dans le cas où les 4 MRC se regroupent, alors l'ajout du lot 4599 permet un volume de 4,399,015 m³ et une durée de vie de 49 ans.

N.B. Il est noté que même si les alternatives montrent une durée de vie élevée, le gouvernement limite généralement les décrets à une durée de 25 ans. La Régie a choisi le troisième scénario et elle veut nous l'imposer.

2^{ème} proposition de solution alternative :
Un site sur le lot 4601 pour la MRC de Matane seule.

Si le point fort pour vendre le site d'enfouissement est l'économie, il faudrait compter autrement. Si au lieu d'emprunter \$12,000,000. et plus d'autres dépenses non calculées (environ \$3,000,000) nous choisissons de nous organiser un dépotoir seulement pour nous, selon nos besoins, ceux de la M.R.C. de Matane et pour un temps raisonnable de 25 ans (Lot 4601, UPA). Prenons nos éléments de force : Nous avons le bassin d'épuration en place, nous avons les terres argileuses, sablonneuses et un gravier à notre disposition. Tout ce qu'il faut en somme pour faire **économiquement**.

Avec \$1,000,000 de dollars nous payons 13,250 heures de pelles mécaniques. Il y a de quoi le bien creuser. Cela représente 331 semaines pour une pelle ou 6.3 ans de creusage. Assez beau chiffre. Répartissons le trop des pelles pour alimenter les camions.

Ajoutons \$2,000,000 de dollars pour payer les tuyaux de drainage, l'installation des pompes, l'installation des capteurs de gaz, le collecteur. Avec ce chiffre nous serons aussi bien tuyautés. Pas besoin de balance, on travaille pour nous, pas besoin de bureau d'administration, on paie sur notre compte de taxes, les chemins suffiront avec moins de trafic.

Pas besoin de ligne électrique, le bâtiment en place continuera son travail.

Pas besoin de coupeur de gazon, nous n'en ferons pas une activité touristique.

Les arbres en place sur le site continueront à faire leur travail, on n'aura pas à attendre 35-40 ans pour en avoir des nouveaux.

En résumé nous venons de mettre dans nos poches la somme de \$12,000,000. de dollars plus des intérêts d'au moins 8% qui nous économiseront \$960,000, par an, divisés par 4 cela donne \$240,000. d'économie pour nous. Le \$375,000 soustrait de \$240,000 donne \$135,000. de différence. Si l'on fait la proportion, que \$375,000. donne \$43. de coût supplémentaire la tonne, les intérêts diminués à \$135,000, viennent le réduire à \$15.5. Travaillons davantage à la récupération, nous éviterons la différence et les inconvénients de la surcharge.

3^{ème} proposition, système de cogénération :

Considérant qu'il y a à Matane deux industries de pâte et papier extrêmement énergivores et quelques autres industries utilisant de la vapeur ou de l'électricité ; ne serait-ce pas un projet envisageable que de penser une usine commune de cogénération.

Cette usine pourrait brûler tous les déchets, en produire de la vapeur, de l'électricité qui seraient vendues aux utilisateurs. Cela pourrait être un projet privé et complémentaire.

Recommandations et besoin d'actions.

-Éduquons la population dans la gestion des ordures afin qu'elles

deviennent moins envahissantes.

-Investissons et imposons la récupération, il faut atteindre ce 65%.

-Développons des méthodes de compostage, si le choix est vers l'option 2.

-Obligeons le gouvernement à travailler au maximum sur les emballages biodégradables.

-Contrôlons l'entrée des ordures (la longévité du dépotoir actuel s'est raccourcie de 4 à 8ans, qu'est-ce qui se passe ?)

-Donnons-nous comme objectif de sortir le dépotoir de la Ville de Matane.

-Planifions un aménagement du territoire sain.

Conclusion :

En guise de conclusion, nous remarquons que tout le projet défavorise la Ville de Matane en tous points. Il hypothèque nos sols, notre air, nos eaux, le son et la qualité de vie. Il nuira à notre économie touristique, provoquera l'exode des résidents, empêchera l'arrivée de professionnels. Nous avons aussi découvert que nous avons été joués sur une partie de poker et que nous avons été remis en paiement de dette.

Nous nous sentons trahis, orphelins, lésés et si les administrateurs décideurs choisissent quand même de faire ce site d'enfouissement dans notre ville, ils nous voleront notre ville.

Mesdames et Messieurs, ne remplacez pas les Matanais par des ordures. Que le respect des populations soit votre priorité et que votre aide nous soit précieuse. Sincère merci ! Les 8462 signataires de la pétition.

AFÉAS du Bon-Pasteur

Claire Desjardins

présidente

Carmelle St-Gelais

rédactrice

Comité de travail :

Prénom et Nom

adresse

téléphone

Mario Troisnet

Leolitte Laron

Jacqueline Turbide

Colombe Guenard

SOMMAIRE

Historique	page 1
Fusion des Municipalités	page 1
Les objectifs de la Régie	page 2
Soirée d'information	page 2
Les dessous du projet	page 2
La pétition	page 3
Fraude publicitaire	page 4
La non représentativité de la Ville	page 4
Nos droits	page 4
Éléments négatifs	page 5
L'administration et la rentabilité	page 5
La décroissance économique	page 6
L'achat des lots	page 6
Zonage	page 6
Les terres voisines du dépotoir	page 7
Deux projets qui ne se côtoient pas	page 7
Une perturbation	page 7
La longévité du site	page 8
Coûts d'installation	page 8
Sans compensation	page 9
Partage pour la sortie	page 9
Clients additionnels	page 10
Les économies	page 10
Quantité plus importante de déchets à Matane	page 11
La récupération	page 11
Les chiffres	page 11
Le tonnage	page 12
Prix du transport	page 12
Le réseau routier	page 12
Chiffres de postfermeture	page 13
Les coûts d'exploitation	page 14
Danger dans les objectifs	page 14
Bassin d'épuration	page 14
Question de M. Hervé Châtagnier	page 15
Le glissement de terrain	page 16
Les ingénieurs qui manquent leur coup	page 16
Les mégas	page 17
L'air et les odeurs	page 17
D'autres environnements affectés	page 18
Dangers pour les eaux	page 19
Débordement de la Rivière le Petit-Bras	page 20
Pollution des puits artésiens	page 20

Le touriste	page 21
L'exode	page 21
La pauvreté en région	page 21
L'appauvrissement	page 22
La santé	page 23
Les risques occasionnés par les eaux de lixiviation	page 24
Rebutant pour les futurs Matanais	page 25
La qualité de vie	page 25
Le sort qui nous attend	page 25
Le contrôle des ordures	page 25
Les sites alternatifs	page 26
Recommandations et besoin d'actions	page 27
Conclusion	page 28



Municipalité régionale
de comté de
La Nouvelle-Beauce

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

AVIS PUBLIC

Tarification

Centre de récupération et de gestion des déchets de La Nouvelle-Beauce
situé au 10, route Boulet à Frampton

Conformément aux dispositions prévues par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., C.Q-2), la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce a adopté le 27 novembre 2002, par résolution, les tarifs concernant l'utilisation du CRGD qui entreront en vigueur à compter du 4 mars 2003. Ces tarifs sont:

- Déchets solides provenant du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce	70 \$/T.M.
- Matériaux secs provenant du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce et de la MRC de Robert-Cliche	40 \$/T.M.
- Matériaux pouvant servir de matériel de recouvrement journalier (sol contaminé, sable, etc.)	20 \$/T.M.
- Déchets solides provenant du territoire des MRC clientes	70 \$/T.M.
- Pneus	0 \$

Toute personne ou municipalité peut s'adresser à la Commission municipale du Québec pour demander de modifier tout ou partie de ces coûts, et ce, dans les 45 jours de la présente publication.

Les matières acceptées au lieu d'enfouissement sanitaire sont:

Tous les déchets solides répondant à la définition du règlement sur les déchets solides (R.R.Q. 1981, C.Q-2 R.14). Ces déchets doivent provenir uniquement des MRC de La Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche avec preuve de provenance.

Date et heure d'ouverture du lieu d'enfouissement sanitaire:

du lundi au vendredi selon les heures suivantes: de 8 h 30 à 16 h 30.

De plus, veuillez noter que le lieu d'enfouissement sanitaire sera fermé les jours fériés suivants:

- Mercredi le 1^{er} janvier 2003 (Jour de l'An)
- Jeudi le 2 janvier 2003 a.m. seulement (Lendemain du Jour de l'An)
- Vendredi le 18 avril 2003 (Pâques)
- Lundi le 19 mai 2003 (Fête de Dollard)
- Mardi le 24 juin 2003 (Fête nationale)
- Lundi le 1^{er} septembre 2003 (Fête du travail)
- Lundi le 13 octobre 2003 (Action de Grâce)
- Jeudi le 25 décembre 2003 (Noël)
- Vendredi le 26 décembre 2003 a.m. seulement (Lendemain de Noël)

Donné à Sainte-Marie, ce 27 novembre 2002

Ghislain Poulin
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Projet expérimental

En remplacement de l'installation du **site d'enfouissement technique** proposé par la Régie intermunicipale, créée par la Ville de Matane et venant à échéance, automne 2003.

Mise en valeur des matières résiduelles

Population visée : MRC de Matane

Besoin : 5 lots publics non contigus

Pour une plus grande efficacité, il serait préférable d'en aménager 2 sites à la fois, un pour l'est de la MRC de Matane et l'autre pour l'ouest.

Pour les raisons suivantes :

a) afin d'éviter de surcharger le même terrain, plus les couches seront minces plus la régénération sera facile.

b) afin d'épargner le déplacement des camions de l'est vers l'ouest ou de l'ouest vers l'est par souci écologique, le respect de la couche d'ozone et par souci du réseau routier et du respect des utilisateurs.

Critères du choix des lots:

- éloignés des gens
- éloignés des cours d'eau
- dans un environnement assez rapproché
- avec un chemin d'accès

Équipement :

- Un broyeur si possible, il n'est pas d'une absolue nécessité
- Machinerie pour excaver, déplacer la terre et manipuler la matière.

Première année :

Préparation d'un premier lot ---

- Dégarnir la forêt si nécessaire
- Faire avec soin, récupérer les tiges coupées, les vendre
- Utiliser les fonds pour aménager le site de mise en valeur.
- Clôturer pour éviter les abus et mauvaises surprises
- Faire un labour

Total 7 pages

Début d'entreposage :

- Débarrasser les matières résiduelles de sa récupération et des produits toxiques.
- Ne pas compacter
- Étendre en couche mince
- Couvrir de terre tous les jours, équivalence terre, ordures
- Procéder de cette façon pour un an
- Fermer ce lot
- Couvrir généreusement d'un dernier revêtement de terre avant un repos de 5 ans.
- Revenir à chaque année mouvoir ces terres et les ordures avec des charrues, jamais plus profond que la couche de matières résiduelles. Faire au moins 3 labours
- Pendant ce temps de repos, des matières enrichies comme des cendres de brûleurs mais en proportion mesurée pourraient être ajoutées, des sciures de bois, des plaquettes de bois, des résidus de poisson, des algues, les coupures de gazon, les feuilles mortes et les résidus de table, toutes matières organiques souhaitables peuvent être ajoutées.

Note : L'usine de bois de sciage GDS a dans sa cour une montagne incroyable de sciure de bois inexploitée. Au fur et à mesure que les lots seraient prêts à accueillir des matières organiques, ces sciures de bois pourraient être utilisées. De même, pour les boues de Smurfit et de Tembec, elles devront être débarrassées de ses matières de plastic et déplacées avec des mesures proportionnelles à la quantité de terre sur les lots.

Deuxième année :

Changement de lot --- Faire sur le deuxième lot, le travail précédent

Assurer la continuité sur une rotation de cinq lots, et recommencer.

Vous trouverez ci-joint des cartes citant des lots publics répondant aux critères de base et labourables. Ils sont sous l'appellation TPI donc ils sont gérés par la MRC de Matane.

Une partie seulement près de les Méchins est déclarée CAAF appartenant à la Cie Bowater. Leur contrat quinquennal est sur le point d'expirer et le gouvernement à le loisir de retirer du contrat les parties de lots dont il a besoin. Espérant que le tout sera à votre entière satisfaction.

Signature du projet : Carmelle St-Gelais

Est

Les Méchins

St-Jean

Grosses-Roches

St-Adelme

Ste-Felicite'

Petit-Matane

Bon-Pasteur

Ville
St-Jerome

St-Redempteur

St-Luc

Matane-sur-Mer

St-Jerome, paroisse

St-Leandre

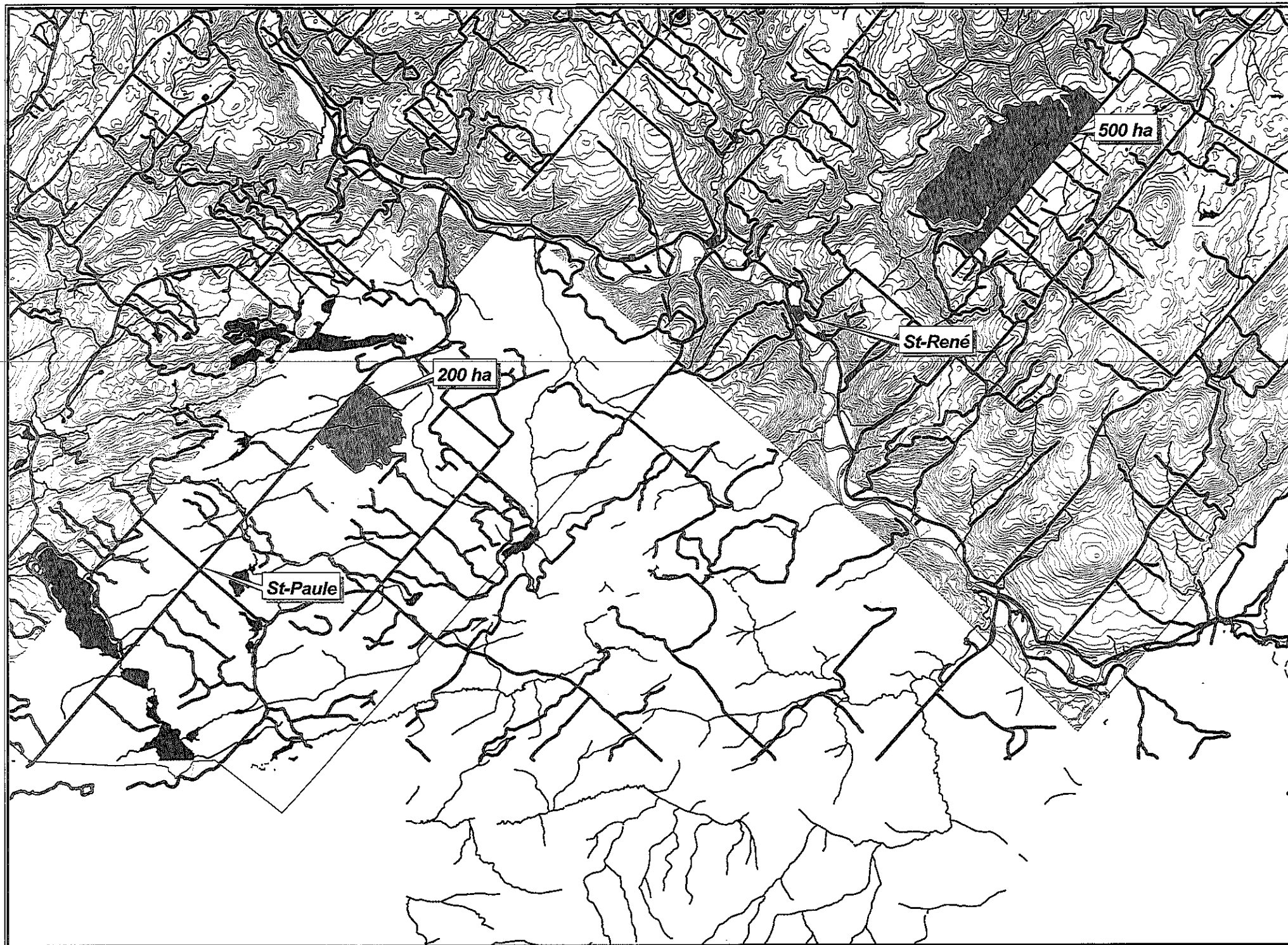
St-Ulric

Baie-des-Sables

Ste-Paule



St-Rene'

Ouest



*Sites de mise en valeur
des
matières résiduelles*

-  élévation
-  Cours d'eau
-  Lacs

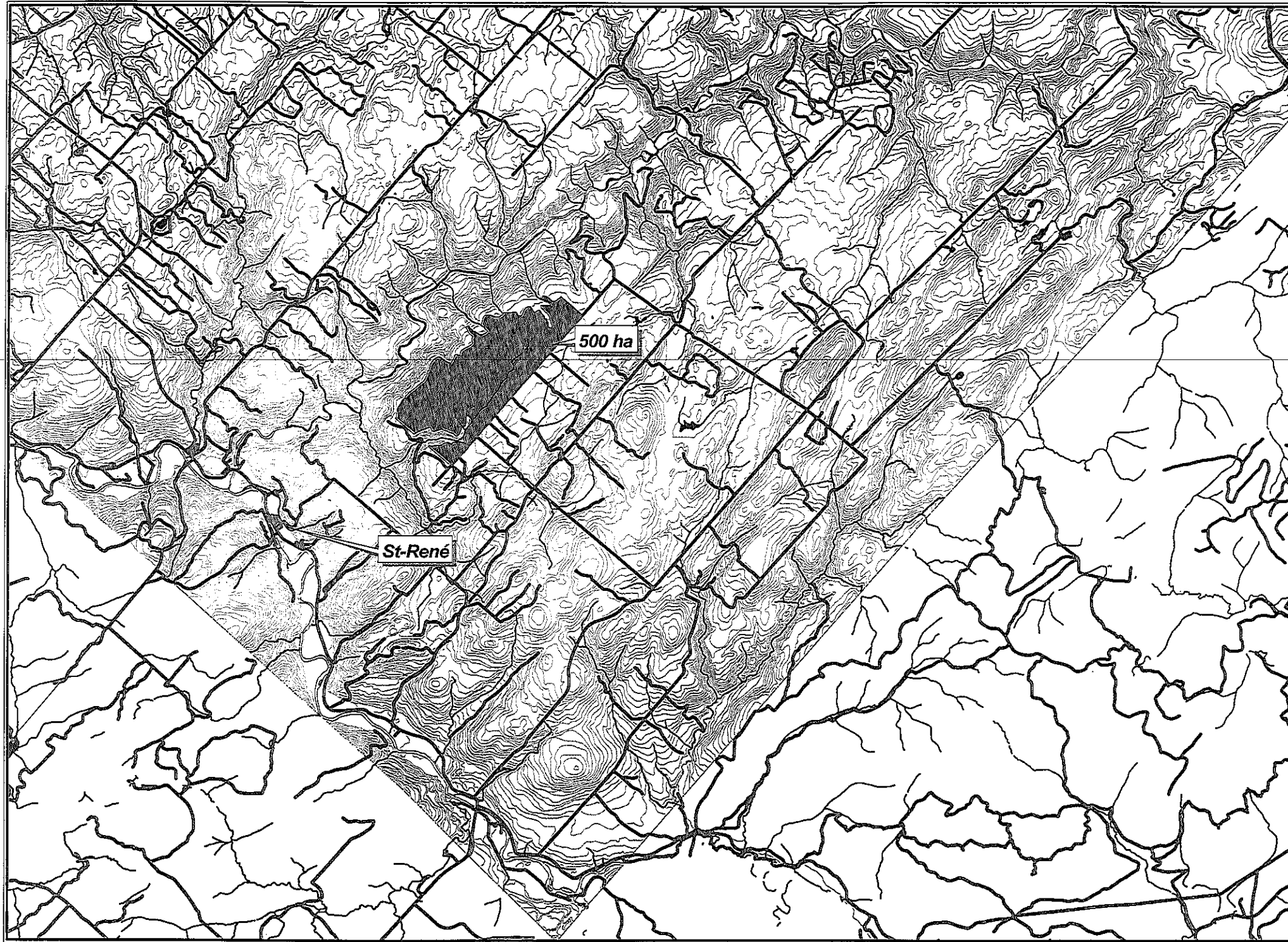
-  Site d'épandage
-  Chemin






1:100000



Page 3 de 3

Note : Terrain de pente a et b et classe de drainage 1 à 3



*Sites de mise en valeur
des
matières résiduelles*

-  élévation
-  Cours d'eau
-  Lacs

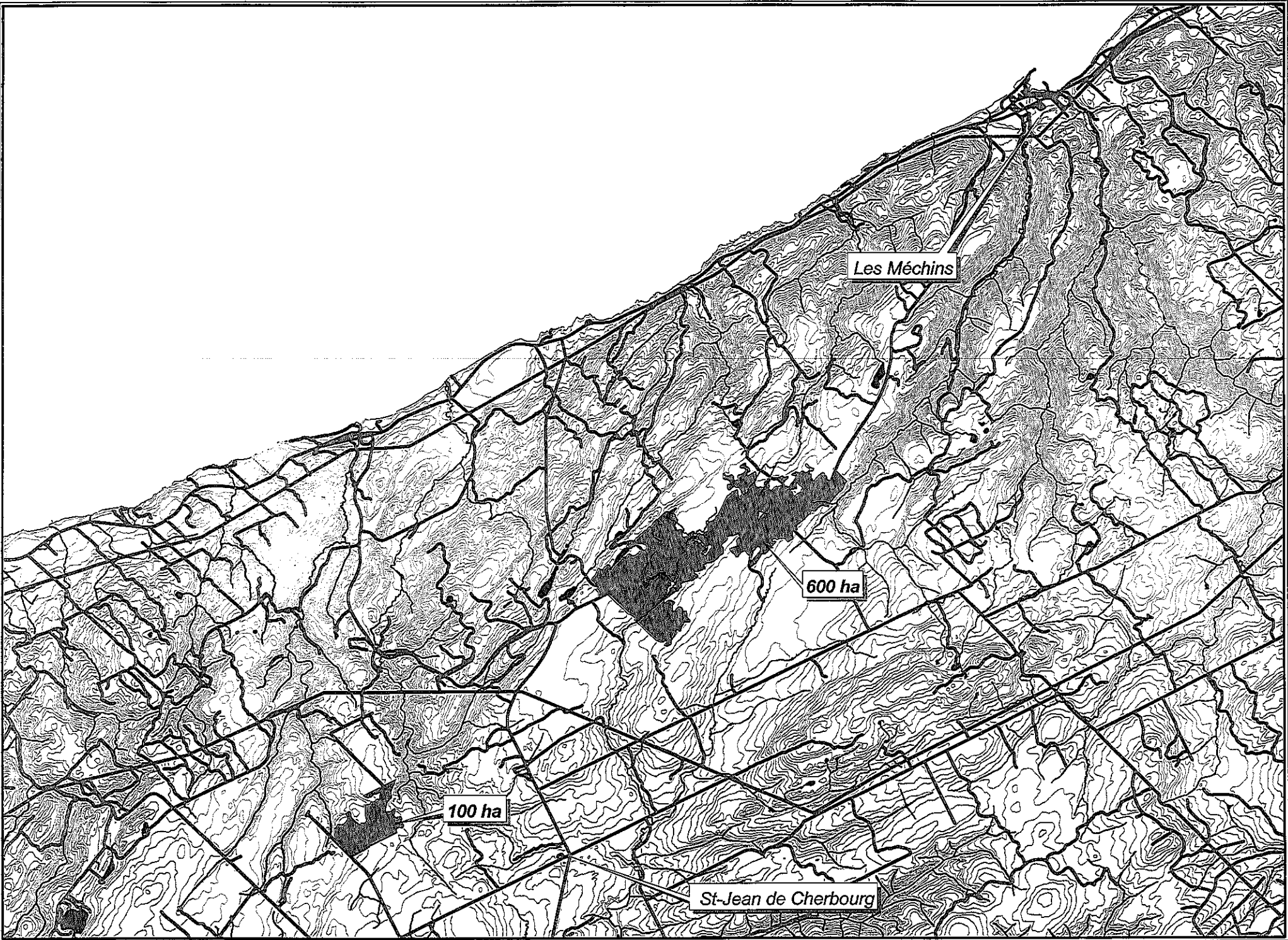
-  Site d'épandage
-  Chemin



1:100000

Note : Terrain de pente a et b et classe de drainage 1 à 3

*Sites de mise en valeur
des
matières résiduelles*



- élévation
- Cours d'eau
- Lacs

- Site d'épandage
- Chemin



1:100000

Note : Terrain de pente a et b et classe de drainage 1 à 3